

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « LE LAVANDOU » dans le cadre d'une manifestation aérienne.

En vigueur : Les 12 et 14 août 2023

Lieu : ENR – FIR – Marseille – LFMM



Extrait carte au 1 / 500 000 OACI édition IGN 2023

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Le 12 août 2023 : de 1300 à 1800 UTC Le 14 août 2023 : de 1230 à 1800 UTC

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : NICE INFO : 120.850 MHz NICE APP : 124.425 MHz TOULON APP : 126.325 MHz

GESTIONNAIRE
TOULON Approche

STATUT
Zone réglementée temporaire activable (ZRT) qui : -se substitue aux parties des espaces aériens contrôlés, aux zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elle interfère, -est définie à l'exclusion de la zone LF-P48 FORT DE BREGANCON lorsque celle-ci est active et à l'exclusion de la zone interdite LF-P63 ILE DU LEVANT

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM :

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité civile, de police et de sûreté aérienne, lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :

43°11'13.74" N, 006°22'34.50" E
43°10'58.93" N, 006°29'31.20" E
arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 43°07'53.00" N, 006°22'30.00" E
43°04'06.57" N, 006°16'07.92" E
43°11'13.74" N, 006°22'34.50" E

Limites verticales :

SFC/ 6000ft ASFC

DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'itinéraire recommandé VFR de jour entre PT-CT-BT-ET est fermé dans son intégralité de 30 min avant à 30 min après les horaires publiés d'activation
Les zones d'Hyères ne seront pas déléguées à Nice pendant l'activation de la ZRT « LE LAVANDOU » (Sup AIP 015-23).

ORGANISME A CONTACTER

Avant et pendant la manifestation :
Directeur des vols : 06 88 18 99 76
Directeur des vols suppléant : 06 40 14 77 18